

Province de Québec  
Circonscription de Richelieu  
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 23 mars 2020 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin  
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu  
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent  
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel, par conférence téléphonique  
M. Alain Maher, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg, par conférence téléphonique  
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes  
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs, avait au préalable motivé son absence.

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-03-154

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis avec l'ajout des sujets suivants :

- 8.1 Renonciation au délai de 72 heures tel que prescrit par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) pour la transmission de documentation utile à la prise de décision - Déclaration des mesures d'urgence sur le territoire de la Ville de Sorel Tracy;
- 8.2 Déclaration des mesures d'urgence sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-155

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée consultative et de la séance ordinaire du 9 mars 2020

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Olivier Picard, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de l'assemblée consultative et de la séance ordinaire du 9 mars 2020 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-156

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2020 tel que soumis par le secrétaire du comité,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce procès-verbal,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2020 et les recommandations contenues audit procès-verbal soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-157

Procès-verbal du comité du patrimoine du 12 février 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du comité du patrimoine tenue le 12 février 2020 tel que soumis par le secrétaire du comité,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce procès-verbal,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le procès-verbal de la réunion du comité du patrimoine tenue le 12 février 2020 et les recommandations contenues audit procès-verbal soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-158

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 18 mars 2020,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Alain Maher, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 7 au 18 mars 2020 totalisant 1 076 114,96 \$ et apparaissant à la liste en date du 18 mars 2020 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-159

Report des versements des taxes municipales 2020

CONSIDÉRANT la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui sévit présentement au Québec,

CONSIDÉRANT que cette situation exceptionnelle soulève des inquiétudes financières dans la population,

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, le conseil municipal souhaite aider les contribuables de manière à retarder leur obligation en matière de fiscalité municipale,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil autorise le report du deuxième versement des taxes municipales 2020, dû le 19 mai 2020, et l'ensemble des autres paiements dus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-160

Dépôt de la liste des mauvaises créances pour l'année 2019

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 11 mars 2020 soumis par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, et la recommandation contenue audit rapport relativement au dépôt annuel de la liste des mauvaises créances,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le conseil reçoive copie de la liste des mauvaises créances pour l'année 2019 totalisant -54 862.70 \$, le tout tel que soumis par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-161

Versement des subventions et honoraires professionnels aux organismes accrédités et reconnus par le Service des loisirs pour l'année 2020

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 12 février 2020 soumis par Mme Christine Bouvette, chef de division – programme et événement, relativement aux subventions à être versées pour l'année 2020 aux organismes accrédités et reconnus par le Service des loisirs,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise pour l'année 2020 :

- Le versement d'honoraires professionnels de 156 850 \$ à l'institution muséale le Biophare;
- Le versement des subventions suivantes :
  - Maison des jeunes L'Air-du-Temps inc. 15 000 \$
  - Maison de la musique de Sorel-Tracy 10 000 \$

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières,

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution no 2020-02-095 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 17 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-162

Approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil reçoive copie et approuve le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-163

Adoption de la Politique spéciale portant sur le coronavirus COVID-19

CONSIDÉRANT la présentation sur la Politique spéciale portant sur le coronavirus COVID-19 effectuée par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, devant le conseil réuni en comité plénier le 16 mars 2020,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 18 mars 2020 soumis à ce sujet par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le conseil adopte la Politique spéciale portant sur le coronavirus COVID-19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-164

Modification des conditions de travail du directeur du Services des ressources humaines - régime de retraite

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019, adoptait la résolution no 2019-07-471 afin d'autoriser l'embauche de M. Denis Péloquin à titre de directeur du Service des ressources humaines,

CONSIDÉRANT que ce dernier est entré en fonction le lundi 15 juillet 2019,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QU'en vertu du 2e paragraphe de l'article 7.2.1 du Régime de retraite pour les employés de la Ville de Sorel-Tracy, la Ville de Sorel-Tracy considère M. Denis Péloquin admissible audit régime de retraite à compter du lundi 15 juillet 2019, date de son entrée en fonction,

QUE le tout soit conditionnel à ce que ce dernier verse à la Ville sa part « employé » comme s'il avait débuté ses cotisations au Régime de retraite pour les employés de la Ville de Sorel-Tracy dès sa date d'entrée en fonction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-165

Abolition d'un poste de commis-cour municipale au Service juridique et greffe

CONSIDÉRANT qu'un poste de commis-cour municipale est devenu vacant à la suite de la nomination de sa titulaire à un autre poste,

CONSIDÉRANT qu'après analyse des besoins par le directeur du Service juridique et greffe, il s'avère nécessaire de procéder à une réorganisation du travail afin de mieux s'adapter aux besoins de ce service,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 16 mars 2020 soumis à cet effet par Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines, et la recommandation contenue audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Patrick Péloquin, que le conseil autorise l'abolition du poste de commis-cour municipale no 402-090.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-166

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 en application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le trésorier doit déposer devant le conseil municipal un rapport de ses activités sur l'application du chapitre XIII de ladite loi pour l'exercice financier précédent, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil reçoive copie du rapport d'activités du trésorier relativement à l'application du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), pour l'exercice financier précédent, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-167

Adoption du second projet de Règlement no 2455 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 et au Règlement sur les permis et certificats no 2225 afin d'ajouter des dispositions applicables aux conteneurs utilisés comme bâtiments servant à l'entreposage »

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de sa séance ordinaire du 17 février 2020, adoptait la résolution no 2020-02-103 afin d'adopter le premier projet de Règlement no 2455,

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le 9 mars 2020 à compter de 19 h,

CONSIDÉRANT le second projet de Règlement no 2455 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 et au Règlement sur les permis et certificats no 2225 afin d'ajouter des dispositions applicables aux conteneurs utilisés comme bâtiments servant à l'entreposage »,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Alain Maher, que le second projet de Règlement no 2455 soit adopté tel que présenté et soumis à la procédure d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-168

Adoption du second projet de Règlement no 2456 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de sa séance ordinaire du 17 février 2020, adoptait la résolution no 2020-02-104 afin d'adopter le premier projet de Règlement no 2456,

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le 9 mars 2020 à compter de 19 h,

CONSIDÉRANT le second projet de Règlement no 2456 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le second projet de Règlement no 2456 soit adopté tel que présenté et soumis à la procédure d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-169

Autorisation de signature – acte d'emphytéose et de servitudes avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), Centre J.-E. Simard - 3025, boulevard de Tracy

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy et le Centre de transfert technologique en écologie industrielle, Centre J-E. Simard (CTTÉI) sont parties à un acte de création d'emphytéose et de servitudes depuis le 11 juin 2012 et à un acte d'amendement depuis le 30 octobre 2013, pour l'occupation d'une partie de l'immeuble du 3025, boulevard de Tracy,

CONSIDÉRANT que le Centre de transfert technologique en écologie industrielle, Centre J-E. Simard (CTTÉI) est intéressé à continuer l'exploitation du Centre et à l'agrandir et que la Ville est disposée à lui accorder l'espace requis à ces fins,

CONSIDÉRANT le projet d'emphytéose et servitudes déposé par M. Pierre Pepin, notaire,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE la Ville de Sorel-Tracy cède en emphytéose au Centre de transfert technologique en écologie industrielle, Centre J-E. Simard (CTTÉI), jusqu'au 31 décembre 2070, les lots 5 033 540, 5 033 541, 5 587 184, 6 357 375 et 6 357 376 du cadastre du Québec, étant situés au 3025, boulevard de Tracy à Sorel-Tracy (Québec), à charge par le CTTÉI d'améliorer ces lots au plus tard le 30 octobre 2020 à un coût supplémentaire de réalisation qui ne devra pas être moindre que 950 000 \$ taxes incluses, en réalisant les améliorations supplémentaires devant principalement continuer à servir de technocentre en écologie industrielle et de payer à la Ville de Sorel-Tracy un prix de cession mensuel de 2 083 \$ (sujet à certaines déductions) qui sera augmenté annuellement à compter du 1er janvier 2021, avec et à charge de servitudes mutuelles de vues, de passages, de stationnement, de mitoyenneté de murs, d'égout, d'aqueduc, de transmission d'énergie, systèmes de communications et télécommunications et autres impliquant le lot voisin numéro 6 357 374 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Sorel-Tracy; cette dernière bénéficiant de plus d'une préférence d'achat; le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte d'emphytéose, lequel annulera et remplacera les actes antérieurs relatifs à l'emphytéose déjà en place entre les parties,

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'acte d'amendement à emphytéose et servitudes entre la Ville de Sorel-Tracy et le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), Centre J.-E. Simard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-170

Demande d'utilisation du parc Regard-sur-le-Fleuve – Défi Kayak Desgagnés Montréal-Québec

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Émilie Bianchi, adjointe administrative et coordonnatrice chez Oxygène et représentante de l'organisme Jeunes musiciens du monde, reçue au Service des loisirs et demandant l'autorisation d'utiliser le parc Regard-sur-le-Fleuve les 20 et 21 août 2020 dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition du Défi Kayak Desgagnés Montréal-Québec,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 17 mars 2020 soumis à ce sujet par M. Alexandre Salois-Lapointe, régisseur - développement sportif, et les recommandations contenues audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Alain Maher :

QUE le conseil autorise les participants du Défi Kayak Desgagnés Montréal-Québec à utiliser le parc Regard-sur-le-Fleuve les 20 et 21 août 2020,

QU'à cette occasion, le conseil autorise :

- la tenue de diverses activités sur le site;
- l'installation d'un grand chapiteau, un BBQ, un foyer extérieur et des kiosques dans l'aire de stationnement supérieure du parc, et ce, conformément à la réglementation et aux normes en vigueur;
- l'accès à l'eau potable ;
- l'utilisation de l'électricité disponible pour alimenter les installations;
- en cas de conditions météo « extrêmes », permettre à l'organisation de passer la nuit dans certains locaux du centre Sacré-Cœur, notamment le gymnase, le local 310 et, au besoin, le local 127;
- l'amarrage de zodiacs à un quai du parc nautique Regard-sur-le-Fleuve conditionnellement à ce qu'une entente soit conclue avec Marina de Saurel inc.;

- la disposition d'un espace à proximité de la rampe d'embarquement du parc nautique Regard-sur-le-Fleuve pour y remiser les embarcations;
- l'installation d'une centaine de tentes dans un endroit convenu entre la Ville et le comité;
- la diffusion de musique afin de créer une ambiance favorable à la fête;
- la vente de produits et d'articles promotionnels;
- l'assistance technique du Service des travaux publics, du Service des bâtiments et équipements et du Service des loisirs pour le transports et le prêt de matériel pour l'aménagement des lieux;
- l'annonce de l'événement sur les panneaux électroniques de la ville de Sorel-Tracy,

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les organisateurs transmettent au bureau du greffier, avant la tenue de l'événement, une attestation d'assurance aux montants de garantie de 2 000 000 \$ par sinistre et par période d'assurance, tous dommages confondus, et que la Ville de Sorel-Tracy soit ajoutée à titre d'assurée additionnelle en rapport avec l'événement,

QUE tout aménagement et installation temporaires soient préalablement autorisés par la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-171

Demande d'utilisation du terrain du quai Catherine-Legardeur comme hélicopt temporaire - l'Arbre de joie

CONSIDÉRANT qu'une correspondance de M. Jimmy Mongeau, membre du comité organisateur de la fête de Noël pour les enfants malades, l'Arbre de joie, demande l'autorisation d'utiliser le terrain du quai Catherine-Legardeur pour les arrivées et les départs d'un hélicoptère, le mardi 1er décembre 2020, le tout afin de pouvoir offrir des tours d'hélicoptère à des enfants malades,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise les organisateurs de la fête de Noël pour les enfants malades, l'Arbre de joie, à utiliser le terrain du quai Catherine-Legardeur comme hélicopt temporaire, le mardi 1er décembre 2020, de 8 h à 15 h,

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les organisateurs transmettent au bureau du greffier, avant la tenue de l'événement, une attestation d'assurance au montant de garantie de 2 000 000 \$ par sinistre et par période d'assurance, tous dommages confondus, et que la Ville de Sorel-Tracy soit ajoutée à titre d'assurée additionnelle en rapport avec l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-172

Demande de dérogation mineure – 142-144, rue George

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 142-144, rue George,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la distance entre la remise et la ligne latérale gauche à 0,31 m au lieu de 0,6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 11 mars 2020 d'accepter cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site web de la Ville le 6 mars 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Alain Maher, que la distance entre la remise et la ligne latérale gauche soit réduite à 0,31 m au lieu de 0,6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-173

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 346, boulevard Poliquin

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant l'installation d'une enseigne à plat et la modification d'une enseigne sur socle pour la propriété située au 346, boulevard Poliquin,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 11 mars 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-174

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 63, rue Alfred

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la démolition de la propriété située au 63, rue Alfred,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal possède une moyenne valeur patrimoniale selon l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la firme Patri-Arch en 2014,

CONSIDÉRANT que le bâtiment est de type cottage vernaculaire américain qui représente plus de 25% des bâtiments inventoriés par la firme Patri-Arch en 2014,

CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation tels que le changement des matériaux recouvrant les façades et le toit, ainsi que la modification des portes et des fenêtres ont eu pour effet de diminuer la valeur patrimoniale du bâtiment,

CONSIDÉRANT que l'intérieur du bâtiment a été cureté par le demandeur et que des travaux de rénovation importants s'imposeraient afin de le rendre à nouveau habitable, notamment en ce qui concerne sa structure,

CONSIDÉRANT que l'isolation de l'entresol du bâtiment semble être constituée de paille et que celui-ci est inhabité,

CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé à proximité des habitations voisines et qu'il pourrait constituer un « nique à feu »,

CONSIDÉRANT que ce projet répond partiellement aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 11 mars 2020 d'accepter conditionnellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Alain Maher, que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce qu'un projet de construction soit soumis à la Ville à l'intérieur d'un délai de 24 mois suivant la démolition du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-175

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 93, rue du Prince

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement de deux enseignes à plat pour la propriété située au 93, rue du Prince,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 11 mars 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Patrick Péloquin, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-176

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2455 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 et au Règlement sur les permis et certificats no 2225 afin d'ajouter des dispositions applicables aux conteneurs utilisés comme bâtiments servant à l'entreposage »

M. Alain Maher dépose le projet de Règlement no 2455 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 et au Règlement sur les permis et certificats no 2225 afin d'ajouter des dispositions applicables aux conteneurs utilisés comme bâtiments servant à l'entreposage » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, après qu'il eut été approuvé par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

2020-03-177

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2456 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal »

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de Règlement no 2456 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222, au Règlement de lotissement no 2223 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, après qu'il eut été approuvé par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

2020-03-178 Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2457 « Concernant la gestion contractuelle »

Mme Sylvie Labelle dépose le projet de Règlement no 2457 « Concernant la gestion contractuelle » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2020-03-179 Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir »

M. Patrick Péloquin dépose le projet de Règlement no 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2020-03-180 Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2459 « Concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion »

M. Alain Maher dépose le projet de Règlement no 2459 « Concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2020-03-181 Renonciation au délai de 72 heures tel que prescrit par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) pour la transmission de documentation utile à la prise de décision - Déclaration des mesures d'urgence sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil renonce au délai de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, tel que prescrit à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) pour la disponibilité de la documentation utile à la prise de décision par le conseil concernant la déclaration des mesures d'urgence sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-182 Déclaration des mesures d'urgence sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT la situation extraordinaire causée par l'évolution rapide de la pandémie due au coronavirus (COVID-19) sur le territoire du Québec et du Canada,

CONSIDÉRANT les mesures mises en place et les recommandations faites à la population tant par le gouvernement du Québec que celui du Canada,

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, a annoncé, ce 23 mars 2020, la fermeture, à compter de minuit le 25 mars 2020, pour une durée de trois semaines, de tous les commerces et tous les services considérés comme non essentiels, dans la foulée de la pandémie de la COVID-19,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil décrète les mesures d'urgence sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy et appuie le maire et la direction générale dans les décisions administratives qu'ils prendront afin d'assurer la protection du public, des citoyens et des employés de la Ville, d'offrir les services jugés essentiels et d'assurer une saine gestion des deniers publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

\_\_\_\_\_  
René Chevalier, greffier

\_\_\_\_\_  
Serge Péloquin, maire